

VOLANTS RAMPANTS AEROSOL 500ml Effet répulsif immédiat

Composition

Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (CAS n°89997-63-7) 0,5 g/kg, citronellal (CAS n° 106-23-0) 8g/kg

Composition finale aérosol : Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (CAS n°89997-63-7) 0,025%, citronellal (CAS n° 106-23-0) 0,4%

Description

L'aérosol répulsif insectes a été spécialement conçu pour protéger les surfaces de l'installation des insectes sans les tuer.

Action répulsive immédiate contre de nombreux insectes volants et rampants : mouches, moustiques et moustiques tigres, punaises, blattes...

Le produit repousse les insectes jusqu'à 7 jours.

Protection efficace pour des lieux de vie sans insectes.

A base de pyrèthre et de citronellal. Formule innovante faisant l'objet d'un dépôt de dossier d'AMM selon la réglementation européenne.

TP19 : répulsif.

Méthode d'application

Dose : Un aérosol de 500 ml permet de protéger 10 m²

Traitement contre les fourmis, les mouches et les guêpes :

Ces insectes s'introduisent dans le domicile ou dans les vérandas par les ouvertures telles que les portes et les fenêtres ainsi que par les fissures des murs et du sols.

Appliquer un traitement barrière sur l'ensemble des ouvertures ainsi que sur les fissures sur une bande d'environ 15 cm de large (pulvérisation à 30 cm de la surface).

Traitement contre les araignées :

Pour installer leur toiles, les araignées ont besoin d'angles et d'arrêtes, traiter en appliquant une bande de produit sur les arrêtes des murs, sur les jonctions plafond mur ainsi que le long des poutres.

Traitement contre les moustiques :

Appliquer autour des sources de lumière, sur la tête de lit, autour des fenêtres et sur les rideaux et voilages.

Traitement contre la mouche du fruit

Traitement des crédences, du pourtour des éviers et tout support de denrées périssables non emballées en évitant le contact avec les aliments.

Recommandations générales

Sur les surfaces fragiles ou poreuses, faire un essai sur une surface cachée pour vérifier que le produit ne tâche pas.

Ce produit est uniquement un traitement préventif pour empêcher ou limiter l'infestation. Il ne doit pas être appliqué directement sur les insectes. En cas d'infestation, utiliser un insecticide ou faites appel à un professionnel.

MENTIONS DE DANGER : H222 - Aérosol extrêmement inflammable. H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Utiliser les biocides avec précaution et au besoin une protection adaptée. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Utiliser les produits biocides avec précaution, avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Eliminer le contenu non utilisé et l'emballage en déchetterie.



CIBLES

Insectes volants et rampants

RÉFÉRENCE

RE-PYR-96001

PCB

12/carton

FABRIQUÉ EN FRANCE



DANGER

ARMOSA SAS

209-217 Av de la République,
Parc de la croisée, B1-B2
93800 EPINAY SUR SEINE

T. 04.90.02.16.20

M. info-fr@armosa.eu W. www.armosa.eu

MAJJS021023

ARMOSA